



Habitants
5 533 793

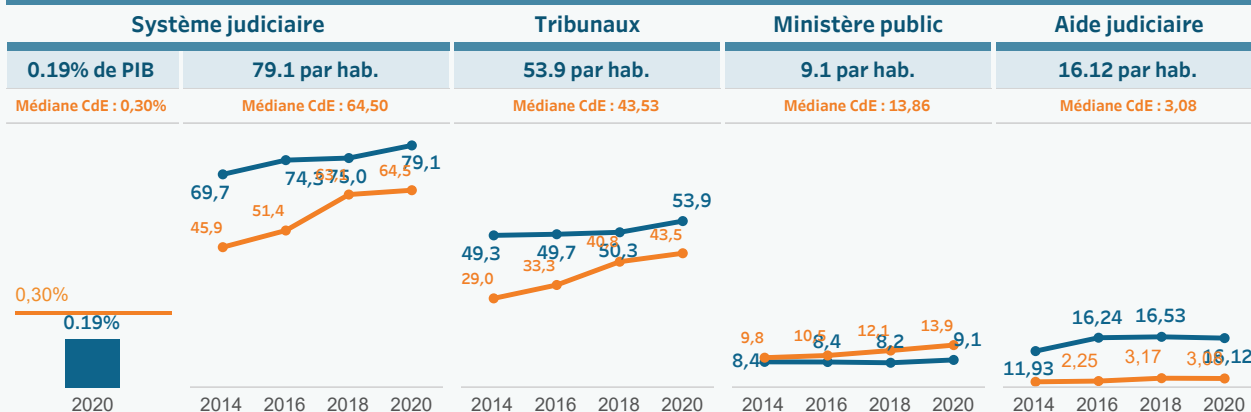


PIB
42 701 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
43 140 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : En 2020, la Finlande a consacré 437 789 075€ au budget exécuté du système judiciaire : 79,11€ par habitant (supérieur à la médiane CdE) et 0,19% du PIB (en dessous de la médiane CdE). 20% de ce budget ont été consacrés à l'aide judiciaire. Le budget de l'aide judiciaire de 16,12€ par habitant est bien supérieur à la médiane CdE. La Finlande fait partie des pays qui accordent un montant élevé d'aide judiciaire par affaire pour un nombre élevé d'affaires.

Organisation et gestion des tribunaux

L'Administration nationale des tribunaux a été créée en 2020. Elle est chargée de la préparation du budget des tribunaux, de sa gestion et de sa répartition entre les tribunaux ; de l'évaluation des performances des tribunaux ; de la collecte de données statistiques sur le fonctionnement des tribunaux ; de l'organisation, conjointement avec le Conseil de la formation judiciaire, de formations destinées aux juges.

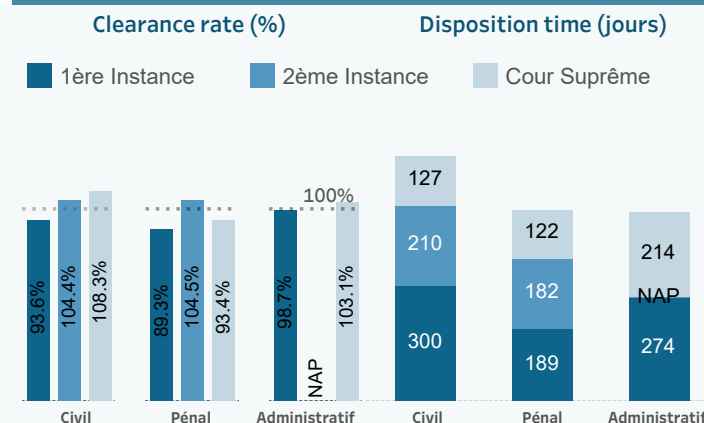
Les TIC dans le système judiciaire

La Finlande a un indice TIC de 8,1 et avec une augmentation de 0,6 point, il s'améliore régulièrement. L'investissement dans le budget des TIC est déjà rentable si l'on considère le niveau d'augmentation et l'état actuel du développement des TIC. À partir de 2019, il est obligatoire de soumettre les demandes d'assignation dans les affaires civiles non contentieuses via des services électroniques, sauf pour les particuliers. En 2020, deux grands projets informatiques sont en cours pour les tribunaux administratifs et de droit commun.

Juges non-professionnels

En 2020, le nombre de personnes travaillant en tant que juges non professionnels (1477), compétents au regard des infractions pénales graves, est supérieur au nombre de juges professionnels en équivalent temps plein (1077). Dans les tribunaux de district, un juge professionnel peut entendre et statuer sur une affaire pénale si la peine maximale encourue est inférieure ou égale à deux ans d'emprisonnement, tandis que si elle est supérieure à deux ans, l'affaire est entendue et décidée par un panel composé d'un juge professionnel et de deux juges non professionnels.

Efficacité

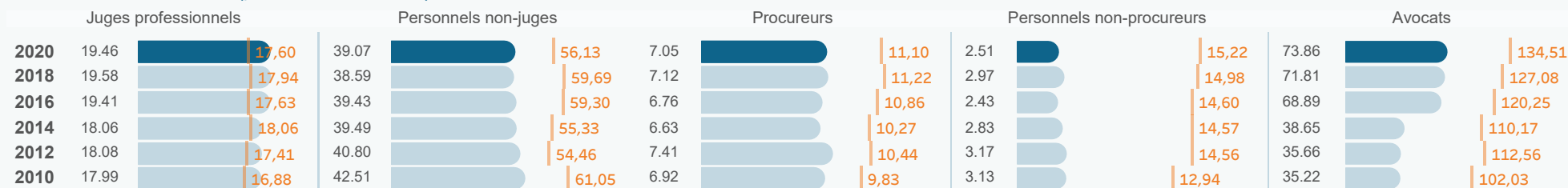


Efficacité : Au total, en 2020, le DT des tribunaux de 1ère instance est le plus élevé dans les trois catégories d'affaires examinées ensemble. Le domaine du droit le plus efficace semble être la justice administrative avec des DT inférieurs aux médianes CdE. En particulier, les affaires pénales de la plus haute instance sont traitées le plus rapidement. Concernant les affaires civiles contentieuses, les DT sont supérieurs aux médianes respectives du CdE en 1ère et 2ème instance, et inférieur à la médiane CdE en 3ème instance.

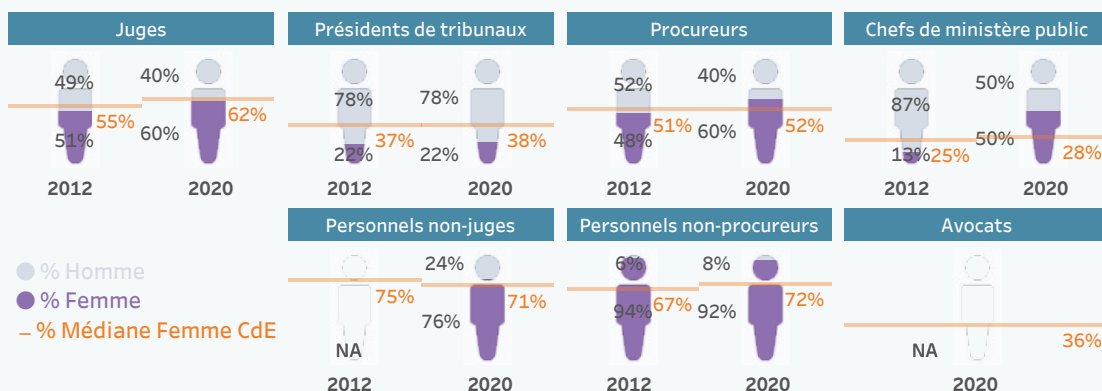
Durant la pandémie de la COVID-19, les tribunaux ont maintenu une efficacité stable, sauf pour les affaires pénales de 3ème instance, où une augmentation notable du DT a été observée. En général, en 2020, le DT en matière pénale est supérieur aux médianes respectives du CdE pour chacune des trois instances.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)

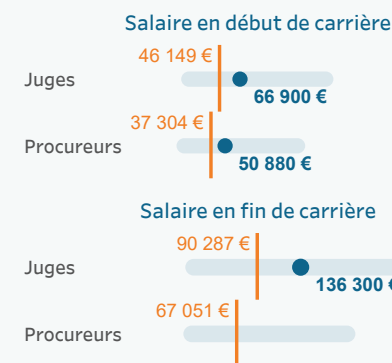
Finlande Médiane CdE



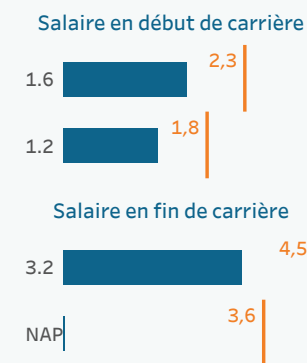
Parité



Salaires bruts absolus

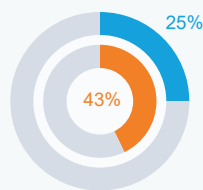


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



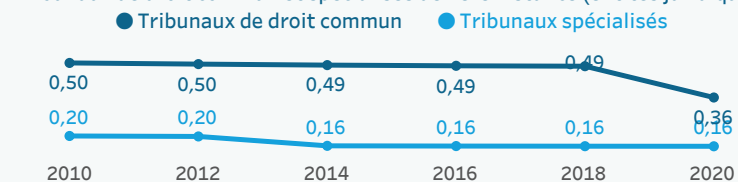
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

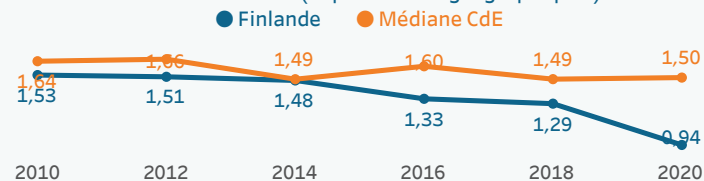


● Tribunaux spécialisés
 ● Tribunaux de droit commun
 ● Médiane CdE

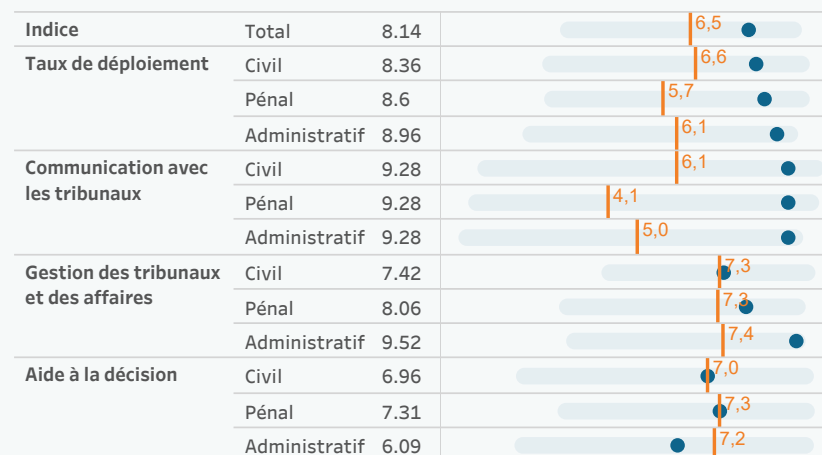
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

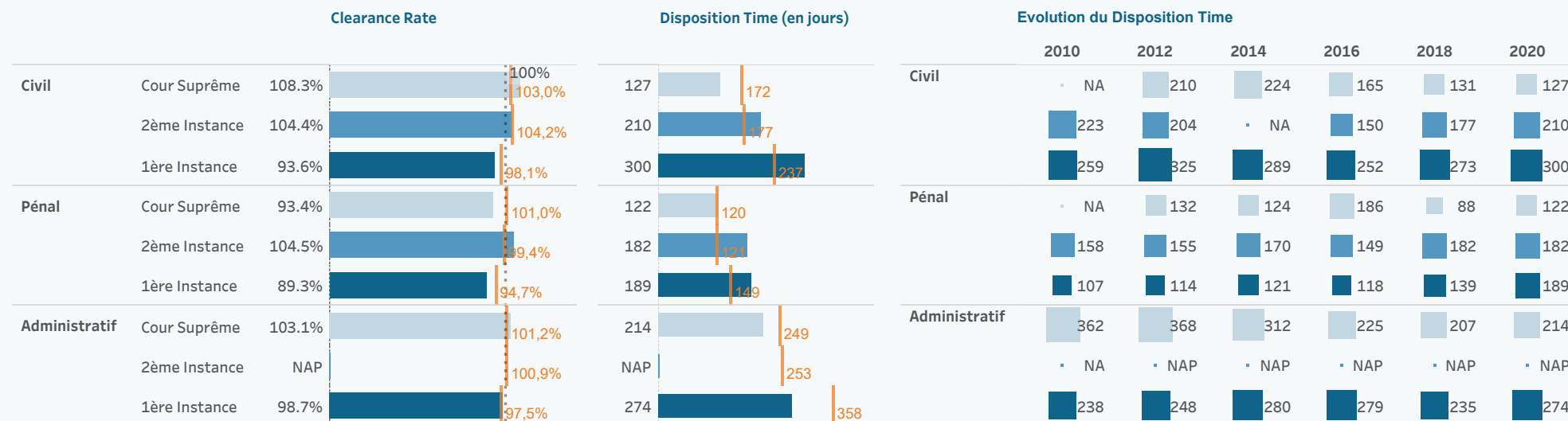
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

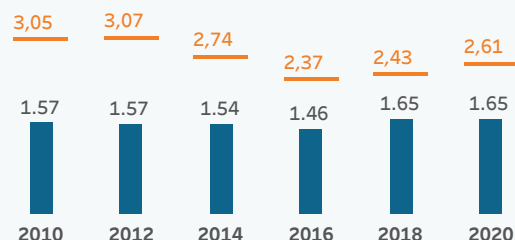
Instance

Cour Suprême
2ème Instance
1ère Instance

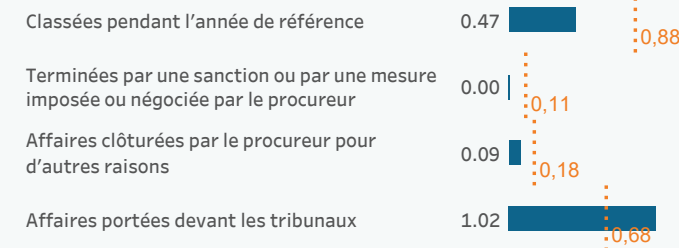


Ministère public

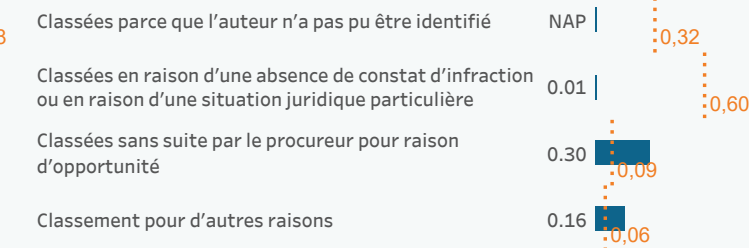
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.finlex.fi/fi/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.finlex.fi/fi/>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://oikeus.fi/en/index/judicialadministration.html>